



**Comité régional de la
Méditerranée orientale**

EM/RC58/10
Septembre 2011

Cinquante-huitième session

Original : arabe

Point 8 de l'ordre du jour

**Désignation d'un État Membre appelé à siéger au Conseil
du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose
et le paludisme et à ses comités**

Table des matières

1. Introduction	1
2. Représentation régionale au Conseil du Fonds mondial	1
3. Représentation régionale aux comités du Conseil du Fonds mondial	2
4. Choix des nouveaux représentants régionaux au Conseil du Fonds mondial et à ses comités	2

1. Introduction

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est une institution de financement de premier plan, fondée en 2002, pour amplifier la riposte mondiale contre ces trois maladies. Dans le cadre des séries de candidatures 1 à 10 organisées jusqu'en 2011, le Fonds mondial a approuvé 773 propositions, qui représentent un montant total de 32,2 milliards de dollars US de subventions. Sur l'ensemble des propositions, 79 d'entre elles, totalisant 2,1 milliards de dollars US, concernaient les quatorze pays de la Région de la Méditerranée orientale pouvant bénéficier d'un soutien : l'Afghanistan, Djibouti, l'Égypte, la République islamique d'Iran, l'Iraq, la Jordanie, le Maroc, le Pakistan, la Palestine, la République arabe syrienne, la Somalie, le Soudan, la Tunisie et le Yémen. Parmi ces propositions ayant donné lieu à une subvention approuvée, 25 portaient sur le traitement et les soins du VIH/sida, 32 sur la tuberculose, et 22 sur le paludisme. Quatre pays bénéficient également du soutien du Fonds mondial dans le cadre de la composante sur le renforcement des systèmes de santé.

En 2010, de toutes les régions de l'OMS, la Région de la Méditerranée orientale a été celle qui avec 14 % des recommandations, a le plus reçu de recommandations de financement de la part du Conseil du Fonds mondial. Auparavant, entre les séries 1 et 10, 6,5 % des recommandations se rapportaient à des propositions de la Région, ce qui représentait 2,1 milliards de dollars US de subventions sur un total de 32,2 milliards approuvés au niveau mondial.

2. Représentation régionale au Conseil du Fonds mondial

Le Fonds mondial est doté d'un conseil d'administration international comprenant des représentants des gouvernements donateurs et récipiendaires, des organisations non gouvernementales, du secteur privé (notamment des entreprises et des fondations) et des populations affectées. Les principaux partenaires internationaux impliqués dans le développement siègent également au Conseil. Par ailleurs, la Région OMS de la Méditerranée orientale est représentée à ce conseil avec droit de vote. Elle est également présente au Comité des finances et de la vérification, et au Comité de la politique et de la stratégie du Conseil du Fonds mondial.

Membre titulaire d'un droit de vote au Conseil, le représentant élu de la Région exprime la position de la Région durant ses réunions et vote sur toutes les décisions. Le vote est considéré comme l'expression de la position de la Région de la Méditerranée orientale. Des représentants élus participent au Comité des finances et de la vérification, et au Comité de la politique et de la stratégie du Conseil, et sont chargés de refléter les intérêts et la position de la Région dans les décisions de ces comités. Le membre régional du Conseil, un membre suppléant et les représentants des deux comités susmentionnés sont élus par les États Membres durant le Comité régional de la Méditerranée orientale.

Au cours de précédentes sessions, le Comité régional a pris les décisions ci-dessous, concernant le choix et la désignation des États Membres au Conseil du Fonds mondial.

- En 2004, la cinquante et unième session du Comité régional a désigné le Maroc comme représentant pour une période de trois ans, de 2004 à 2006, en remplacement du Yémen (décision n°4). Il a aussi été décidé que le Pakistan continuerait à siéger au Conseil jusqu'en 2005. Enfin, il a été convenu que les trois autres pays pouvant être désignés bénéficieraient de l'appui du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, afin qu'ils assistent aux réunions en tant qu'observateurs.

- En 2005, la cinquante-deuxième session du Comité régional a désigné Djibouti comme représentant pour une période de trois ans, de 2006 à 2008, en remplacement du Pakistan (décision n°3). La Jordanie a été désignée comme membre suppléant à la place du Maroc, pour cette même période de trois ans, de 2006 à 2008.
- En 2008, la cinquante-cinquième session du Comité régional a désigné le Yémen comme représentant du Conseil pour une période de trois ans, de 2009 à 2011. La Palestine a été désignée comme membre suppléant pour cette même période, de 2009 à 2011. Enfin, l'Iraq a été désigné pour représenter la Région au Comité de la politique et de la stratégie.

Pour résumer, la composition de la représentation régionale aux réunions du Conseil du Fonds mondial était la suivante :

De la première réunion (janvier 2002) à la neuvième (novembre 2004)

Membre du Conseil : Pakistan

Membre suppléant : Yémen

Point focal : Pakistan

De la dixième réunion (avril 2005) à la onzième (septembre 2005)

Membre du Conseil : Pakistan

Membre suppléant : Maroc

Point focal : Pakistan

De la douzième réunion (décembre 2005) à la dix-septième (avril 2008)

Membre du Conseil : Djibouti

Membre suppléant : Jordanie

Point focal : Djibouti

De la dix-huitième réunion (novembre 2008) à la vingt-troisième (mai 2011)

Membre du Conseil : Yémen

Membre suppléant : Palestine

Point focal : Yémen

3. Représentation régionale aux comités du Conseil du Fonds mondial

Le Comité de la politique et de la stratégie et le Comité des finances et de la vérification jouent un rôle très important dans la genèse des décisions qui seront prises par le Conseil. Pour que la Région soit efficacement représentée dans l'élaboration de la politique du Fonds mondial, il est donc nécessaire qu'elle participe activement à ces comités.

4. Choix des nouveaux représentants régionaux au Conseil du Fonds mondial et à ses comités

Le mandat des membres régionaux (titulaire et suppléant) au Conseil du Fonds mondial, et des représentants au Comité de la politique et de la stratégie, et au Comité des finances et de la vérification a expiré en mai 2011. Ces représentants étaient :

- le Yémen (membre du Conseil) ;
- la Palestine (membre suppléant au Conseil) ;
- l'Iraq (représentant au Comité des finances et de la vérification) ; et
- la Tunisie (représentant au Comité de la politique et de la stratégie).

Le Comité régional doit choisir les quatre nouveaux représentants suivants : un membre du Conseil du Fonds mondial ; un membre suppléant du Conseil du Fonds mondial ; un membre du Comité de la politique et de la stratégie ; et un membre du Comité des finances et de la vérification.

Les critères de sélection proposés sont énumérés ci-dessous.

- Les nouveaux représentants peuvent être originaires de l'un quelconque des pays de la Région. Mais le nombre de pays pouvant actuellement bénéficier d'un financement du Fonds mondial n'étant que de 14, il est recommandé de les choisir parmi les pays qui : a) peuvent recevoir un financement du Fonds mondial ; et b) en ont déjà bénéficié par le passé.
- Il est également conseillé de choisir les nouveaux représentants parmi les pays n'ayant jamais été représentés au Conseil, ni à ses comités.